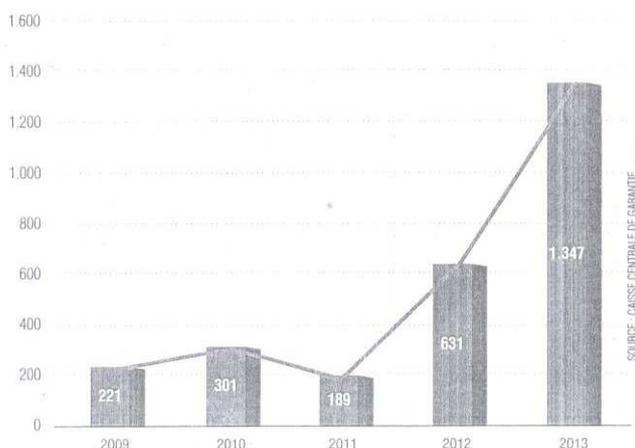


La Caisse centrale de garantie au chevet des TPE

● La CCG dévoile les statistiques des TPE accompagnées dans leur processus de financement auprès des banques. Le montant des crédits bancaires garantis sur la période allant de juin 2012 à fin 2013 au titre du produit «Damane express» a atteint 647 MDH en faveur de 1.847 TPE. A noter que le groupe Banque populaire arrive en tête des banques utilisatrices de la garantie.

Les très petites entreprises peuvent aujourd'hui bénéficier d'un portefeuille étoffé d'offres de garanties de financement de la CCG. En témoignent les dernières statistiques communiquées par la Caisse centrale de garantie. Ces dernières indiquent que le montant des crédits bancaires garantis par l'organisme sur la période allant de juin 2012 à fin 2013 au titre du produit «Damane Express» a atteint 647 MDH en faveur de 1.847 très petites entreprises (TPE). Ainsi, pour la seule année 2013, ce sont 1.347 très petites entreprises qui ont bénéficié d'un montant global de crédits de 449 MDH. Plus concrètement, la lecture de ces chiffres permet de déceler les effets de «Damane express» sur le niveau d'octroi de crédits à ces petites structures. «Le lancement de «Damane express» en juin 2012 a permis de créer une rupture en matière de nombre de crédits dédiés aux petites unités garantis par la CCG, qui a plus que doublé sur une période d'un an et demi par rapport à ce qui a été enregistré au cours

ÉVOLUTION DES CRÉDITS TPE EN NOMBRE



SOURCE: CAISSE CENTRALE DE GARANTIE

des trois dernières années précédant le lancement de ce produit», explique-t-on auprès de la CCG.

Une concrétisation de la stratégie nationale de la TPE ?

Sur une dimension sectorielle, la plupart des secteurs de l'économie nationale ont bénéficié des crédits garantis par la CCG au titre de «Damane express». Le

secteur du commerce et des services arrive en tête avec une part de 39%, suivi du BTP avec 18%, des activités manufacturières avec 15% et du transport, qui totalise 11% des crédits octroyés. Dans une approche régionale, c'est sans surprise la région du Grand-Casablanca qui arrive en tête avec 21% des financements garantis, suivie de Tanger-Té-

ouan (14%), de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër (12%), de la région de l'Oriental (11%), de Souss-Massa-Drâa (8%), de Marrakech-Tensift-Al Haouz (7%). Cet accompagnement a également été décrypté en fonction des banques participantes. C'est dans ce sens qu'il est possible de noter la forte participation du groupe Banque populaire, qui arrive en tête des banques utilisatrices de la garantie «Damane express» en totalisant plus de 60% du nombre de projets financés, suivi d'Attijariwafa bank avec 16% et de la BMCE avec 15%. Pour rappel, en 2012, pour répondre aux besoins de la très petite entreprise, le gouvernement a lancé, dans le cadre du fonds de garantie PME, le produit «Damane express», qui figure parmi les mesures d'incitation prévues par la stratégie nationale de la TPE. Un protocole d'entente a été de ce fait signé entre le ministère de l'Économie et des finances, le groupement professionnel des banques du Maroc (GPBM) et la Caisse centrale de garantie (CCG). «Ce même produit de garantie permet aujourd'hui de réduire 70% du risque pris par les banques au titre des crédits bancaires ne dépassant pas 1 MDH», détaille-t-on auprès de la CCG. La particularité de cet instrument de garantie consiste à couvrir les différentes maturités de crédit à court, moyen et long termes pour garantir aussi bien le financement des projets de création et de développement que les besoins en fonds de roulement des TPE. ●